



## COMPTE-RENDU N°3 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 9 mars à 18h30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation : le 2 mars 2016

**PRESENTS** : MM. SEGONZAC - GUERIN - PIEDFERT - GONTHIER - VERGNAUD - TALIANO - DEJEAN - BASTID - CHAUSSADE - GUILLAUME - LOTTERIE - DELIBIE - RICHARD - BLIN - AUXERRE RIGOULET - SALAT - CABROL - GIMENEZ - DUHARD - LACHAIZE - BORDERIE - CABIROL - DUFOURGT - DARRACQ - LEY - LAULANET - GALON.

**EXCUSES / ABSENTS** : MM. PILET (procuration M.CHAUSSADE) - GABRIEL (procuration M.CABROL) - WILLIAMS (procuration M.LOTTERIE) - LAGOUBIE (procuration M.SALAT) - MARCADIER (procuration M.DUHARD).

Secrétaire de séance : M. Geneviève AUXERRE RIGOULET.

Pour information de l'assemblée :

Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire :

- Signature des avenants aux arrêtés de création des régies des ALSH et garderie pour prendre en compte le mode d'encaissement des recettes par prélèvement automatique et la possibilité de paiement en ligne.

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 10 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Débat d'Orientations Budgétaires - approbation
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Avis de la Communauté de Communes Isle Double Landais
- Désignation des représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte Périgord Numérique
- Avenant à la convention pour la gestion du Relais Assistantes Maternelles
- Modification des tarifs des régies de recettes des Accueils de Loisirs Sans Hébergement
- Subvention à l'association « Femmes créatives de la Double »
- Subvention exceptionnelle à l'association « Association sportive scolaire » du collège Jean Rostand

- Questions diverses

### **1/DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – APPROBATION**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Monsieur le Président explique que l'Article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires. Ainsi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel. Ce rapport, support d'introduction au débat d'orientation du budget 2016, présente une rétrospective budgétaire de 2014 à 2015 et les perspectives pour l'année 2016.

Monsieur le Président et Monsieur Lionel VERGNAUD présentent ensemble ce rapport à l'assemblée selon l'organisation suivante :

- 1-Présentation de la section de fonctionnement du budget principal
- 2-Présentation de la section investissement du budget principal
- 3-Présentation de la dette
- 4-Présentation des budgets annexes

Monsieur le Président explique que ce Débat d'Orientations Budgétaires a un bon excédent puis il précise que toutes les dotations d'état ne sont pas encore connues à ce jour.

Pour conclure, tous deux remercient au nom des conseillers communautaires, l'équipe administrative de la Communauté de Communes et plus précisément Mesdames GUIONIE, BOUGOIN et DURAND pour la qualité de leur travail ainsi que pour leur investissement dans cette nouvelle façon de réaliser le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires.

Madame Brigitte CABIRÔL fait savoir que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) va baisser les subventions qu'elle alloue aux collectivités pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Elle estime que si les TAP disparaissaient, il y aurait plus de financements disponibles pour les centres de loisirs.

Après débat, il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Débat d'Orientations Budgétaires proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**APPROUVE** le Débat d'Orientations Budgétaires relatif au Budget 2016.

Vote :                      Pour :              29                      Contre : 0                      Abstention : 3

### **2/SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – AVIS DE LA CCIDL**

Vu les articles 35 et 40 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le 5 octobre 2015,

Vu le courrier adressé par Monsieur le Préfet en date du 6 octobre 2015, demandant aux communes de formuler un avis sur les propositions indiquées dans le schéma dans un délai de deux mois,

Monsieur le Président explique que le périmètre de la Communauté de Communes Isle Double Landais, au vu du projet présenté par Monsieur le Préfet, n'est pas modifié.

Cependant, Monsieur le Président demande quand même à l'assemblée d'exprimer la position suivante :

*« Le Conseil Communautaire approuve le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet concernant son territoire, et réaffirme sa position de maintien de la situation existante pour la CCIDL ».*

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur cette question pour transmission de l'avis à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI). En effet, des amendements peuvent être proposés pour faire évoluer les propositions faites par Monsieur le Préfet (la prochaine réunion de la CDCI est le 18 mars 2016). Monsieur le Président fait savoir qu'un amendement concernant le territoire a déjà été déposé par Monsieur Thierry BOIDE (Président de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson) car ce dernier souhaiterait que l'EPCI qu'il préside, fusionne avec Isle Double Landais. Monsieur le Président n'est pas favorable à ce projet de fusion et s'oppose à cette éventualité pour les raisons suivantes et présentées ci-dessous :

-les deux Communautés de Communes ne sont pas sur les mêmes bassins de vie (vallée de la Dordogne et vallée de l'Isle)

-le territoire communautaire d'Isle Double Landais est « un territoire cohérent de projets » qui depuis la fusion, permet à chaque commune de s'exprimer et d'être entendue

-un énorme travail est mené depuis plusieurs mois par les équipes communautaires (élus et techniciens) et une nouvelle fusion obligerait la collectivité à tout recommencer pour se relancer dans deux ou trois années de réflexions sans forcément faire évoluer le fond des projets

Monsieur le Président rajoute que si Monsieur le Préfet accepte l'amendement de Monsieur Thierry BOIDE, la Communauté de Communes Isle Double Landais serait la seule collectivité en Dordogne qui fusionnerait sous contrainte. C'est pour cette raison, que Monsieur le Président tient à avoir l'avis de l'assemblée communautaire avant de transmettre un courrier et une proposition à tous les membres de la CDCI avant qu'ils ne se prononcent pour un avis qui ne sera pris en compte que s'il recueille les 2/3 des voix des membres de la commission. Pour conclure sa présentation, Monsieur le Président fait savoir que dans cinq ans, aucune raison majeure n'interdirait le Conseil Communautaire à repenser à un éventuel regroupement avec des territoires en Vallée de l'Isle et deux ou trois communes limitrophes situées au sud ou au nord de notre territoire.

Madame Corinne GIMENEZ demande si la collectivité est certaine de ne pas fusionner et de garder cette position de statut quo jusqu'en 2020. Elle estime que la Communauté de Communes Isle Double Landais est l'EPCI le plus petit du département qui ne songe pas à fusionner alors que les autres Communautés de Communes ont déjà travaillé en amont pour se regrouper. Elle demande à Monsieur le Président pourquoi Isle Double Landais n'a pas entamé de discussion avec les territoires avoisinants comme par exemple celui de Saint-Aulaye. Monsieur le Président lui confirme que la situation de statu quo n'évoluera pas dans les cinq prochaines années. De même, il lui confirme que la collectivité n'a pas reçu de demande officielle sur le sujet.

Monsieur Guy PIEDFERT atteste qu'une demande par courrier de Monsieur Thierry BOIDE au sujet d'un éventuel regroupement des Communautés Isle Double Landais et Montaigne

Montraval Gurson a été faite auprès de la collectivité mais que Monsieur le Président n'a pas donné suite à cette demande.

Monsieur Max LEY rappelle quant à lui que des discussions ont eu lieu avec des élus de la Communauté du Mussidanais en Périgord. A son sens, la vallée de l'Isle et celle de la Dordogne ne partagent pas la même culture. Il approuve ce statu quo proposé par Monsieur le Président et souhaite penser dès maintenant à d'éventuels futurs regroupements.

Monsieur Guy PIEDFERT rappelle que la commune de Mussidan a voté un amendement en faveur de la fusion des Communautés du Mussidanais et Isle Vern Salembre : un article est paru dans une édition du journal Sud-Ouest à ce sujet.

Madame Brigitte CABIROL souhaite que l'on n'oublie pas « les gens des coteaux » car il n'y a pas que la Vallée de l'Isle qui est concernée dans ces réflexions.

Monsieur Patrick SEGONZAC fait part de son point de vue en expliquant qu'il y a une incompréhension dans ces réflexions entre le découpage cantonal et les projets de fusion. Par exemple, la commune d'Echourgnac est « balancée » entre celles de Mussidan, Saint Aulaye et Ribérac.

Madame Brigitte CABIROL estime également qu'il faut se projeter vers des projets de territoire avec un seuil de 30 000 habitants pour les dynamiser. Elle s'interroge encore sur les embauches de personnel réalisées dans la structure alors que l'on ne sait pas ce qu'il va advenir de ce personnel en cas de nouvelles fusions. Elle ne comprend pas la décision de Monsieur le Président dans le souhait d'attendre cinq ans pour « sauter le pas ».

Monsieur Lionel VERGNAUD s'interroge sur la place des petites communes dans ces importants ensembles communautaires et la place qu'auront les élus municipaux et communautaires dans ces derniers.

Monsieur Patrick SEGONZAC envisage le statu quo mais seulement de manière ponctuelle.

Monsieur Léopold LACHAIZE n'arrive pas à se positionner sur le statu quo et fait part de son souhait de songer à d'éventuels rapprochements avec des communes périphériques au territoire communautaire.

Monsieur le Président fait savoir qu'il est possible que l'assemblée communautaire se positionne sur cette question via un vote à bulletin secret (ce mode de scrutin est utilisé quand le tiers des membres présents le souhaite). Au vu du nombre de votants le demandant (soit plus de 9 présents), un vote à bulletin secret est organisé.

Madame Corinne GIMENEZ et Monsieur Franck SALAT procèdent à l'ouverture des bulletins et vérifient le comptage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

**ADOpte** la proposition de Monsieur le Président à savoir :

*« Le Conseil Communautaire approuve le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet concernant son territoire, et réaffirme sa position de maintien de la situation existante pour la CCIDL »*

Vote :                                    Pour :                    23                                    Contre : 9                                    Abstention : 0

Monsieur le Président clôt ce sujet en réaffirmant qu'un courrier présentant la position de l'assemblée communautaire sera envoyé à chaque membre de la CDCI dans les prochains jours (toutes les suggestions émises lors de cette séance seront relatées dans ce dernier).

**Monsieur Jean-Claude BASTID quitte la séance à 20H21.**



## **5/ MODIFICATION DES TARIFS EN REGIES DE RECETTES DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de rajouter un tarif pour les bénéficiaires du RSA qui fréquentent les ALSH. Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Les familles bénéficiant du RSA et d'un quotient familial compris entre 0 et 400 payent 1€ la journée et 0.60€ la demi-journée

Les familles bénéficiant du RSA et d'un quotient familial compris entre 401 et 622 payent 3€ la journée et 1€60 la demi-journée.

Pour les familles qui ne résident pas sur le territoire de la Communauté de Communes Isle Double Landais, le surcoût de 2€ supplémentaires s'applique.

Les tarifs des ALSH seraient donc :

Quotient familial	Tarif demi-journée repas	Tarif demi-journée	Tarif journée	Tarif demi-journée RSA*	Tarif journée RSA
0<x<400	4	3	4.5	0.60	1
401<x<622	6	4	6.5	1.60	3
623<x<682	6	4	6.5	-	-
683<x<850	8	5	9	-	-
851<x<1100	10	6	11	-	-
1101<x<+	12	7	13	-	-

*\*Le tarif demi-journée RSA avec repas et le tarif journée RSA sont identiques*

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire, à l'unanimité**, approuve les modifications des tarifs en régies de recettes des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

## **6/ Subvention exceptionnelle à l'association « Femmes créatives de la Double »**

L'association les « femmes créatives de la Double », domiciliée sur la commune d'Eygurande et Gardedeuilh organise des ateliers de dentelle aux fuseaux et depuis peu des ateliers de broderie. Cette association va fêter ses 20 ans d'existence cette année et pour ce faire elle organise une manifestation sur deux jours, les 18 et 19 juin prochains à Eygurande et Gardedeuilh. Cette association a sollicité la Communauté de Communes pour obtenir une aide financière afin de supporter les dépenses liées à cet évènement. Le Bureau Communautaire propose d'aider l'association par le versement d'une subvention d'un montant de 300€ pour la mise en place de cette fête.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Communautaire, à l'unanimité**, approuve le versement de cette subvention exceptionnelle à l'association « Femmes créatives de la Double ».

**7/ Subvention exceptionnelle à l'association « Association Sportive Scolaire » du collège Jean ROSTAND**

La collectivité a été exceptionnellement sollicitée par l'association sportive scolaire du collège Jean ROSTAND pour l'octroi d'une subvention. En effet les deux équipes de hand-ball minimales filles et garçons ont été sélectionnées pour participer aux finales académiques qui se dérouleront dans le Pays Basque le 16 mars prochain. Ceci génère des frais assez importants pour le déplacement et l'hébergement des 20 élèves concernés. Aussi les membres du Bureau Communautaire ont souhaité encourager cette participation et proposent au Conseil Communautaire de voter une subvention exceptionnelle pour un montant de 500€.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Communautaire, à l'unanimité**, approuve le versement de cette subvention exceptionnelle à l'association « Association Sportive Scolaire » du collège Jean Rostand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H34.

